



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## ateliers de pédagogie personnalisée

Question écrite n° 22428

### Texte de la question

M. Henri Nayrou attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le financement des ateliers de pédagogie personnalisée. Suite à une information du Greta de l'Ariège, il s'étonne du gel des participations de l'État qui mettent en péril des services de formations dédiés à divers publics, notamment des demandeurs d'emploi. Il s'inquiète pour la pérennité d'accueil et de formation de ces structures. En Ariège, sur les centres de Pamiers, Saint-Girons et Lavelanet, la formation des demandeurs d'emploi pourrait être stoppée dès le mois de septembre et ce jusqu'en janvier 2004. Il voudrait savoir si des financements sont prévus et dans quel délai ils seront accordés. - Question transmise à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des ateliers de pédagogie personnalisée confrontés à un problème de financement pour leur fonctionnement, suite aux gels budgétaires annoncés sur les reports des crédits 2002. En effet, compte tenu des contraintes pesant sur la dépense publique, le Gouvernement avait décidé de geler provisoirement ces reports afin de vérifier de façon approfondie la réalité des engagements financiers qu'ils devaient couvrir. Cependant, au vu de la spécificité des ateliers de pédagogie personnalisée au sein de l'appareil de formation qui s'inscrivent dans une triple logique d'aménagement du territoire, de corrections des inégalités d'accès à l'offre de formation et de retour vers l'emploi, le gel budgétaire les concernant a été levé. De ce fait, la majeure partie des reports 2002 est actuellement disponible. Une première délégation de crédits est intervenue en début d'année à hauteur de 65 % des crédits ouverts par la loi de finances initiale 2003. Une délégation complémentaire de crédits est actuellement effectuée auprès des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour financer le fonctionnement de ces structures.

### Données clés

**Auteur :** [M. Henri Nayrou](#)

**Circonscription :** Ariège (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22428

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2003, page 5770

**Réponse publiée le :** 27 octobre 2003, page 8183